

7

AUTOSUR

NATURE DU CONTRÔLE Volontaire total	(3) DATE DU CONTRÔLE 20/11/2025	N° DU PROCÈS-VERBAL 25036656			
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE Favorable	(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ				
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ Non concerné par un contrôle technique volontaire	Groupe(s) de points contrôlés : Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié				
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE Non concerné par un contrôle technique volontaire	Défaillance(s) mineure(s) 2.7.1.a.1. RIPAGE : Ripage excessif				
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE					
N° D'AGRÈMENT : S0135227					
(9) RAISON SOCIALE : MARIGNANE AUTO BILAN					
(3) COORDONNÉES : Tel. : 0442888800 Espace Carthage 13700 MARIGNANE					
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR					
N° D'AGRÈMENT : 01351572					
SIGNATURE : 					
IDENTIFICATION DU VÉHICULE					
(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation		Date de 1ère mise en circulation			
GS-031-EL (F) 02/11/2023		02/11/2023			
Marque		Désignation commerciale			
RENAULT		KANGOO			
(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre			
VF1RFK00571633663	N1	CTTE			
Type/CNIT	Énergie				
M10RENCTE14G775	ES				
Document(s) présent(e)s Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice					
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ 31322					
MENTIONS LÉGALES					
- Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié. - Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques). - En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans votre centre de contrôle technique. - Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié). - Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.					
MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES					
		AVANT		ARRIÈRE	
G	D	G	D	G	D
Ripage (-8 à +8m/km): +8.7m/Km					
Dissymétrie suspension ($\leq 30\%$): 4% 6%					
Forces verticales : 885daN 579daN					
Frein de service :					
Forces de freinage :		324daN	307daN	200daN	205daN
Déséquilibre (<20%):		6%	307daN	200daN	3%
Forces de freinage (efficacité):		324daN	307daN	200daN	205daN
Taux d'efficacité ($\geq 50\%$):		70%			
Frein de stationnement : Taux d'efficacité ($\geq 18\%$): 19%					
Emissions à l'échappement :					
CO ralenti ($\leq 0.3\%$): 0.00% CO ralenti accéléré ($\leq 0.2\%$): 0.00% Lambda (0.97 à 1.03): 1.024					
Feux de croisement (-2.5% à -0.5%)		-1.2%	-1.5%		